

Image not found or type unknown



Affaire civil dommage et intérêt

Par **banbi**, le **03/05/2011** à **10:41**

Bonjour, rnrnvoilà je me trouve confronté a des dommage et intérêt rncar j ai voulu defendre mon fils car un voisine la frapper j ai rendu la coup et il se trouve que j ai etai reconnue coupable de coup volontairnelle ma demandez 10.000 euro de dommage et le juge lui accorde 4500 eurornje suis en incapacité de lui donnée cette somme je suis en demi traitement et si elle prend un huissier elle va me faire tout vendrernesque je peu demandez a l huissier un échéancié de 50 eur si je refus pas de payer esque le l huissier peu accordé cette somme rnmes si la victime ne veu pas quelle moyen ai je pour que l on ne me vende pas mes meublernmerci de me repondre

Par **mimi493**, le **03/05/2011** à **13:58**

L'huissier ne décide pas. Le créancier a le droit d'exiger la somme en une fois, sans accepter d'échéancier